

Collectif Mines d'Uranium  
chez Arlette Maussan  
Les Myts  
0350 Nizerolles

Nizerolles, 25 Mai 2018

Madame la Présidente de la Commission du  
développement durable et de l'aménagement  
du territoire à l'Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75355 Paris 07SP

permanence@barbarapompili.fr

Objet : Demande de création d'une mission d'information

Madame la Présidente,

Créé en 2012, le Collectif Mines d'Uranium (CMU), regroupe des associations et collectifs locaux (liste : annexe 1). Il lutte contre les effets environnementaux et sanitaires des activités d'extraction et de traitement de l'uranium en France et au Niger.

Lors de leur 7<sup>ème</sup> rencontre annuelle à Valence les 19, 20 et 21 mai 2018, les membres du CMU ont décidé d'une part de vous adresser le présent courrier, d'autre part d'interpeller les députés de leur périmètre d'action, membres de la commission de développement durable et de l'aménagement du territoire.

L'Avis n° 2016-AV-0254 de l'ASN du 9 février 2016 stipule « *Considérant que, en matière de gestion des sites et sols pollués par des substances radioactives, la démarche de référence doit être l'assainissement complet de façon à permettre un usage libre des sites à court, moyen et long terme ; que, en tout état de cause, l'assainissement doit être mené aussi loin que raisonnablement possible compte-tenu des meilleures techniques disponibles à un coût économique acceptable* »

Des déchets radioactifs (stériles miniers, résidus industriels divers) polluent nos territoires. Ils sont placés aujourd'hui sous la responsabilité d'ORANO (ex-AREVA). Ils devraient être évacués du domaine public et des terrains privés, jusqu'à ramener la radioactivité au niveau de bruit de fond naturel.

Or, dans de nombreux cas, les mesures que nous avons réalisées montrent que les rares et parcimonieuses interventions d'AREVA, obtenues bien difficilement, n'ont pas permis d'atteindre cet objectif.

Par ailleurs, les anciennes mines d'uranium ayant des stockages de résidus de traitement méritent une attention particulière du fait des risques de pollutions des milieux aquatiques.

Le Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs étudie en ce moment les problèmes associés aux Stations de Traitement des Eaux et des effluents (STE). Il faudrait que des décisions soient prises pour aller vers un confinement des résidus.

Si ce point ne concerne que quelques sites miniers, les associations sont concernées soit par l'existence de dysfonctionnements des STE soit par l'absence de STE.

Dans ce cadre, les premiers élus contactés nous ont conseillé de vous solliciter pour la mise en place d'une mission d'information. Cette démarche a reçu l'appui de Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale (cf. le courrier à votre adresse en date du 13 avril 2018, annexe 2).

En conséquence, nous vous serions obligés de déclencher, dans le cadre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, une telle mission d'information qui pourrait auditionner les membres du CMU et les collectifs locaux, mais aussi des représentants des collectivités locales impactées par ces contaminations.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien apporter à notre demande et vous prions, madame la Présidente, d'agréer l'expression de nos considérations distinguées.

Arlette Maussan

Pour le Collectif Mines d'Uranium

Annexes :

- 1- liste des associations et collectifs membres du CMU
- 2- courrier de monsieur de Ruy, Président de l'Assemblée Nationale, du 13 avril 2018